



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
02/09/2025

OBJET : Droit de préemption Urbain

Le Maire indique au conseil municipal que le droit de préemption urbain est de la compétence de la communauté de communes, qui l'a délégué partiellement aux communes. Le conseil municipal peut déléguer son pouvoir au maire par délibération, en précisant les limites et conditions de cette délégation.

Le Maire précise au conseil municipal qu'il préfère ne pas avoir cette délégation et estime qu'il serait mieux de solliciter le conseil municipal à chaque demande.

Le conseil décide à l'unanimité de suivre l'avis du Maire et décide donc à l'unanimité de ne pas donner cette délégation au maire.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 08/09/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Pour Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.
L'e 1^{er} adjoint,
Christian LABOURET.

